

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

6. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006;
7. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois de mars 2013;
8. Rapports du responsable des travaux publics et de l'officier municipal;
 - 8.1. Rapport sur l'entretien d'hiver;
 - 8.2. Rapport mensuel sur les permis;
9. Réseau routier et infrastructures municipales
 - 9.1. Demande de prix – Balayage des rues;
 - 9.2. Demande de prix – Lignage des rues;
 - 9.3. Appel d'offres numéro SCM-2013 – 017 – projet pavage de 4 rangs – autorisation pour appel d'offres publiques;
 - 9.4. Offre de service à la firme Consumaj Experts Conseils relativement réfection de deux ponceaux à refaire dans le projet de pavage de 4;
 - 9.5. Appel d'offres numéro SCM-2013 – 018 – réfection de deux ponceaux à refaire dans le projet de pavage de 4 rangs – autorisation pour appel d'offres publiques;
 - 9.6. Engagement journalier entretien paysager;
 - 9.7. Autorisation d'achat – remplacement des dos d'âne par des balises;
10. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 10.1. Renouvellement de mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;
 - 10.2. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Centre de tri de résidus CRD de Roland Thibault inc. ;
11. Règlements;
 - 11.1. Adoption règlement 511-2013 – Sécurité, paix et ordre dans les endroits publics;
12. Retiré;
13. Résultat demande de prix – mandat de vérification comptable et production du rapport financier;
14. Premiers répondants;
 - 14.1. Autorisation d'appel d'offres – véhicule pour les premiers répondants;
 - 14.2. Autorisation de défrayer des frais de déplacement;
 - 14.3. Protocole d'entente à intervenir concernant le service de premiers répondants – autorisation de signature;
15. MRC des Maskoutains – appel de projet du Fond de Développement Régional (FDR) de la CRÉ Montérégie Est – soutien aux comités de bassin versant;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

16. Fédération québécoise des municipalités (FQM) – développement énergétique communautaire – appel à la mobilisation;
17. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur Paul Borduas;
18. Salle communautaire – modification au contrat de location et de responsabilité;
19. **Affaires nouvelles**

PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée ou ajournement de la séance.

13-04-102

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous prit connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente.

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que les procédés tenus en date du 4 mars 2013 soient adoptés, tel que soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013

Le conseil prend connaissance du procès-verbal de correction tel qu'inscrit à la note numéro 321-2013.

À la page 4098 du livre des délibérations, résolution 13-03-089, « Approbation des travaux – subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier » est modifié comme suit :

En abrogeant le premier « Considérant » qui n'a pas trait à la demande de subvention du réseau routier.

13-04-103

FÉDÉRATION DE L'UPA – ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MONTÉRÉGIE, AGRISTARS

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à payer la somme de cent vingt-quatre dollars (124,00 \$), somme représentant l'achat de deux billets pour la participation du maire, Sylvain Beaudoin, à l'activité de reconnaissance des producteurs agricoles de la Montérégie, Agristars.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.110.00.312 « Congrès et délégation ».

13-04-104

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – 25^E COLLOQUE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que le milieu de vie des familles est le noyau central de notre société et qu'elle s'avère fondamentale pour le développement et le devenir de notre communauté;

CONSIDÉRANT ainsi que la participation au colloque du Carrefour action municipale et famille est un rendez-vous de concertation et de partage pour les décideurs municipaux;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la conseillère responsable des questions familles auprès des citoyens, Madame Jacqueline L. Meunier et la responsable à la vie communautaire, Madame Sonia Martel, à assister au congrès 2013 du Carrefour Action municipale et famille;

Que les frais d'inscription d'une somme de 720,00 \$, incluant les taxes, soient acquittés et les frais de déplacement soient remboursés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.110.00.310 et 02.701.90.310 « Frais de déplacement » et 02.110.00.312 et 02.701.90.312 « Congrès et délégation ».

13-04-105

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – ADMQ, CONGRÈS – DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT l'importance pour les fonctionnaires municipaux de suivre l'évolution de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT ainsi que la participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec est l'un des moyens qui sont à leur disposition;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à assister au congrès 2013 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Que les frais d'inscription de 460,00 \$, excluant les taxes, soient acquittés et les frais de déplacement soient remboursés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.130.00.310 « Frais de déplacement » et 02.130.00.312 « Congrès ».

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de mars 2013.

13-04-106

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois de mars 2013;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de mars 2013.

Approbation des comptes pour une somme de 79 995,51 \$, concernant l'annulation du chèque numéro C1300093 et l'émission des chèques numéro C1300123 à C1300169 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-04-107

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport sur l'entretien des chemins d'hiver pour le mois de mars 2013, tel que soumis par le responsable des travaux publics :

Secteur 1	111,15 heures
Secteur 2	103,00 heures

ainsi que des permis émis par l'officier municipal durant le mois de mars 2013, soit :

Émission de permis :	11
Addition bâtiment	2
Brûlage	3
Construction	1
Dérogation mineure	1
Installation septique	1
Piscine	1
Rénovation	2

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport du responsable des travaux publics et du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 31 mars 2013 et que ce conseil approuve lesdits rapports tels que soumis.

13-04-108

DEMANDE DE PRIX – BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT que le responsable des travaux publics et infrastructures municipales a procédé à une demande de prix afin de faire exécuter le balayage des rues;

CONSIDÉRANT que cette demande de prix n'est pas un appel d'offres au sens du Code municipal;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le balayage des intersections et des rues de la municipalité et, pour ce faire, de retenir les services de la firme Les Entreprises Myrroy inc., pour une somme de 4 100,00 \$, excluant les taxes applicables, tel que le prix présenté en date du 14 mars 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.320.516 « Location machinerie, outillage & équipement ».

13-04-109

DEMANDE DE PRIX – LIGNAGE DES RUES

CONSIDÉRANT que le responsable des travaux publics et infrastructures municipales a procédé à une demande de prix afin de faire exécuter le lignage des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que cette demande de prix n'est pas un appel d'offres au sens du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois (3) prix, qui sont les suivants :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant (taxes exclues)</u>
Lignes Maska inc.	7 600,90 \$
Lignes de Stationnement Rivard inc.	7 668,00 \$
Traçage de l'Estrie enr.	9 070,20 \$

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser le traçage des lignes sur les rues, routes et rangs de la municipalité et, pour ce faire, de retenir les services de la firme Lignes Maska inc., pour une somme de 7 600,00 \$, excluant les taxes applicables, tel que le prix présenté dans la demande de prix numéro SCM 2013-014 en date du 20 mars 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.355.00.639 « Lignage de rues ».

13-04-110

APPEL D'OFFRES NUMÉRO SCM-2013-017 – PROJET PAVAGE DE 4 RANGS – AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres publiques pour le projet pavage de 4 rangs.

13-04-111

OFFRE DE SERVICE À LA FIRME CONSUMAJ EXPERTS CONSEILS RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE DEUX PONCEAUX À REFAIRE DANS LE PROJET DE PAVAGE DE 4 RANGS

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de la firme Consumaj Expert Conseils, relativement à la réfection de deux ponceaux à refaire dans le projet de pavage de 4 rangs;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de retenir les services professionnels de la firme Consumaj Expert Conseil, relativement à la réfection de deux ponceaux à refaire dans le projet de pavage de 4 rangs, pour une somme de 5 400,00 \$, excluant les taxes applicables, selon les termes de l'offre de services du 12 mars 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 72.320.10.721 « Investissement réseau routier ».

13-04-112

APPEL D'OFFRES NUMÉRO SCM-2013-018 – RÉFECTION DE DEUX PONCEAUX À REFAIRE DANS LE PROJET DE PAVAGE DE 4 RANGS – AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres publiques pour la réfection de deux ponceaux à refaire dans le projet de pavage de 4 rangs.

13-04-113

ENGAGEMENT JOURNALIER ENTRETIEN PAYSAGER

Il est proposé par la Conseillère Johanne Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'embauche de Monsieur Derreck Horth, à titre d'étudiant journalier pour l'entretien des terrains municipaux et des aménagements paysagers, et ce, selon les conditions indiquées à la note de service numéro 322-2013.

13-04-114

AUTORISATION D'ACHAT – REMPLACEMENT DES DOS D'ÂNE PAR DES BALISES

CONSIDÉRANT que les dos d'âne créaient des vibrations importantes et du bruit pour les résidents de la rue Lussier;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des travaux publics;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le responsable des travaux publics à remplacer les dos d'âne par des balises sur la rue Lussier;

D'autoriser l'achat du matériel nécessaire auprès de la firme Develco Tech inc., pour une somme de 875,00 \$, excluant les taxes applicables, tel que le prix soumis le 13 mars 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.355.00.644 « Fournitures réseau de signalisation ».

13-04-115

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES

CONSIDÉRANT qu'au sein du Comité consultatif le poste 1 est vacant et que le poste 5 avait été pourvu par intérim;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer, au poste 1, Monsieur Vincent Morin et au poste 5, Madame Johanna Fehmarn, pour des mandats d'une durée de deux (2) ans au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

13-04-116

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – CENTRE DE TRI DE RÉSIDUS CRD DE ROLAND THIBAUT INC.

CONSIDÉRANT que la demande déposée par les propriétaires actuels concerne 7 lots distincts, dont deux d'entre eux, soient les lots 3 556 631 et 3 557 167 du cadastre du Québec, se trouvent dans la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT que les lots se situent en zone d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que le lot 3 5550167 a fait l'objet d'une autorisation de la part de la CPTAQ pour être utilisé comme lieu d'enfouissement technique tandis que le lot 3 556 631 bénéficie de droit acquis étant en opération avant l'entrée en vigueur de la Loi;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande reste dans la zone prévue aux activités d'enfouissement déjà autorisée;

CONSIDÉRANT que les droits de propriété des immeubles voisins ne sont pas affectés par cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise une amélioration du traitement de matières recyclables et a une portée environnementale positive;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de zonage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'appuyer la demande de Roland Thibault inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

13-04-117

ADOPTION RÈGLEMENT 511-2013 – SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été présenté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce projet de règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 511-2013 qui vise à interdire le fait de se trouver dans un endroit public en ayant sur soi une réplique d'arme ou un jouet ressemblant à une arme.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 2 avril 2013.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-04-118

DEMANDE DE PRIX – MANDAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE ET PRODUCTION DU RAPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT que la directrice générale a procédé à une demande de prix relativement au mandat de vérification comptable et de la production du rapport financier au Ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que cette demande de prix n'est pas un appel d'offres au sens du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) prix, qui sont les suivants :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant (taxes exclues)</u>	
	2013	2014
Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.	8 300 \$	8 700 \$
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.	8 350 \$	8 750 \$

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer le mandat de vérification comptable et la production du rapport financier au Ministère des Affaires municipales à la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour un montant de 8 300 \$ pour l'année 2013 et d'un montant de 8 700 \$ pour l'année 2014, plus les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.130.00.413 « Comptabilité & vérification »;

Pour l'année 2014, cette dépense affectera le poste 02.130.00.413 « Comptabilité & vérification » et un montant sera rendu disponible lors du budget.

13-04-119

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – VÉHICULE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule pour les premiers répondants.

13-04-120

PREMIERS RÉPONDANTS - AUTORISATION DE DÉFRAYER DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été autorisé pour l'acquisition d'un véhicule pour les premiers répondants;

CONSIDÉRANT que le service des premiers répondants débutera au courant du mois d'avril;

CONSIDÉRANT que les premiers répondants devront se déplacer avec leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs fonctions, pour leur intervention;

EN CONSÉQUENCE,

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de défrayer les frais de déplacement au montant de 5 00 \$ pour chaque intervention. Cette compensation est autorisée jusqu'à la mise en fonction du véhicule des premiers répondants.

13-04-121

PROCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR CONCERNANT LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le maire, Sylvain Beaudoin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, à signer l'entente à intervenir entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, le service de premiers répondants, l'entreprise ambulancière et le Centre de communication santé (CCS) Groupe Alerte Santé inc.

13-04-122

MRC DES MASKOUTAINS – APPEL DE PROJET DU FOND DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST – SOUTIEN AUX COMITÉS DE BASSIN VERSANT

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la MRC des Maskoutains produite au Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Maskoutains a appuyé cette demande de subvention par la résolution 12-12-351;

CONSIDÉRANT les objectifs du plan d'action environnemental qui visent à favoriser la mise en place de comités de sous-bassins versants et le développement des partenariats de gestion des bandes riveraines par les comités de sous-bassins;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains désire obtenir un financement auprès de la CRÉ permettant l'embauche d'un agent de liaison et d'un chargé de projet qui auront le mandat d'assurer le soutien à la vie corporative de tous les comités des bassins versants, de mettre en action les décisions des comités de bassin versant, et recherche le financement requis pour assurer la viabilité des comités;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de soutenir l'OBV Yamaska dans sa démarche d'obtention de financement.

13-04-123

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE COMMUNAUTAIRE – APPEL À LA MOBILISATION

CONSIDÉRANT que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité important de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT que les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT que la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurée que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT que ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT que la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la ministre québécoise des Ressources naturelles, Madame Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MV et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT que cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

CONSIDÉRANT que cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT que le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT que le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de demander au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MV d'énergie éolienne qui favorisera le développement des projets communautaires;
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

De transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Monsieur Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Madame Pauline Marois, première ministre du Québec, à Monsieur Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à Madame Françoise David, présidente et porte-parole de Québec solidaire.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PAUL BORDUAS

Conformément aux dispositions des articles 357 de la LERM, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du Conseil, la déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur Paul Borduas, Conseiller.

13-04-124

SALLE COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION AU CONTRAT DE LOCATION ET DE RESPONSABILITÉ

CONSIDÉRANT que dès la fin de son activité, le locataire doit libérer la salle de tous matériels, objets ou accessoires qu'il aura apportés et ce dès la fin de sa location;

CONSIDÉRANT qu'avant de quitter les lieux le locataire doit remettre les clés à l'endroit prévu à cet effet, et ce dès la fin de la location;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de modifier le contrat de location et de responsabilité de la salle communautaire afin de facturer des frais supplémentaires de 50 % additionnel du coût de la location qui seront exigés du locataire si ces clauses ne sont pas respectées.

Le projet de modification du contrat est déposé et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton ce, 2 avril 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-04-125

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h 25.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire